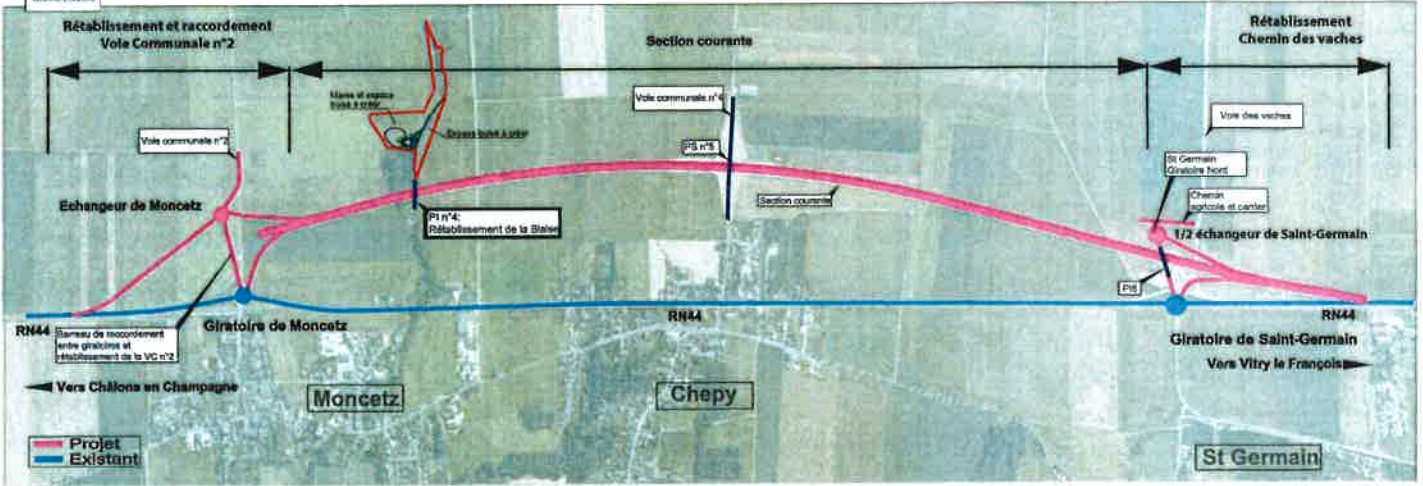




# RN 44 Déviation de Chepy



## Construction de l'ouvrage de franchissement de La Blaise (passage inférieur n°4)

**Caractéristiques de l'ouvrage :**  
L'ouvrage est de type passage inférieur à cadre ferre (P14) forcé sur pieux, d'ouverture droite de 8,00 m, permettant le franchissement du niveau de la Blaise par la RN44 en 2 x 2 voies et d'une largeur de 25,90 m hors corniches. Le dispositif de retenue choisi est une glissière métallique en terre-plein central et une glissière béton en rives. Deux écrans *para-chiroptères*, d'une hauteur de 3,50 m et d'une longueur de 25 m, seront fixés de part et d'autre de la 2 x 2 voies.

- Maîtrise d'ouvrage :**  
> DREAL Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
- Maîtrise d'oeuvre :**  
> DRI EA

**Suivi environnemental :**  
> Bureau d'études Atelier des Territoires

**Groupeur d'assurés :**  
> ESI-Ouvrages/Côtes

- Planification des travaux :** Délai contractuel (hors aléas de chantier) de 7 mois comprenant  
> Installation et accès de chantier  
> Déviation de La Blaise  
> Construction de l'ouvrage  
> Régulation de La Blaise

- Accès routier :**  
> Déviation de La Blaise : amenée et réglé du matériel depuis le chemin de frange  
> Travaux de construction : depuis le giratoire de Moncetz et la voie communale n°2

**Mesures compensatoires :**

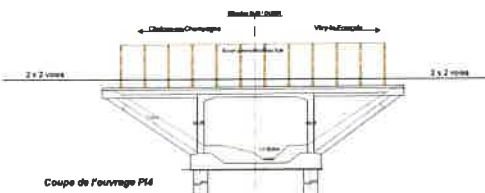
- Principaux enjeux :**
  - Enjeux Faunistiques :**
    - > schéma choréologique important le long de la Blaise (10 espèces recensées dont Platrelle de Kuhl, Martin de Natier, Martin de Behsteh)
    - > présence de la graminée rousse sur la zone humide de la Blaise
    - > Présence potentielle de chabot, brochot, lamproie de pléier dans la Blaise
    - > présence du lézard agile sur un dépôt le long de la RN44.
  - Enjeux « Ressource en Eau »**
    - > Cours d'eau temporaire (de Blaise), avec présence d'une nappe affleurante épisodiquement
    - > présence d'une zone de captage sur Chépy



**Les principales mesures :**

- > Les ouvrages hydrauliques seront dimensionnés pour une crue d'occurrence centennale.
- > Les dispositifs d'assainissement des eaux de plateforme seront dimensionnés pour une pluie de fréquence décennale. Ces dispositifs seront rendus inactifs dans le périmètre de captage.
- > Le suivi environnemental des abaissements, des opérations archéologiques et du chantier est réalisé par un bureau d'étude spécialisé.

> L'ouvrage de la Blaise (P14) sera aménagé pour permettre le passage de la faune terrestre et des chiroptères (ouverture : 8m de largeur et 4m de hauteur et banquettes de largeur 1,45m). Des écrans de 3,5m de haut en bois léger seront positionnés de part et d'autre du P14 sur un intervalle de 22m mètres et le ripioyle sera raccourci afin de faciliter le passage des chiroptères sous l'ouvrage. Des grilles à chiroptères seront aménagées dans l'ouvrage. Des zones favorables à la frêle seront aménagées dans le lit de la Blaise.



- > L'emprise de la déviation sera entièrement clôturée et 5 ouvrages complémentaires au P14 permettront le passage de la petite faune.
- > Mesures compensatoires relatives aux enjeux faunistiques : création d'un lit de vieux bois de 3 ha, pose de 30 nichoirs à rapaces, création de 3 habitats à reptiles dans les prairies du projet, création de 2 mares sur une parcelle de 2,45ha appartenant à l'Etat située le long de la Blaise et robutement de cette parcelle et d'une parcelle riveraine privée de 0,9ha.
- > Mesures compensatoires relatives aux enjeux « Ressource en eau » :
- > Amélioration de la zone humide de Saint-Trébeu à Barry par la création de nous d'une surface cumulée de 0,85ha (travaux réalisés en 2015)

## Réalisation de la phase terrassement et chaussée 2016 - 2018

**Longueur de la déviation :**

- > environ 5 000 mètres 2 x 2 voies vitesse autorisée 110 km/h.
- > 3 ouvrages d'art.

**Volume déblais-remblais / surface de chaussée :**

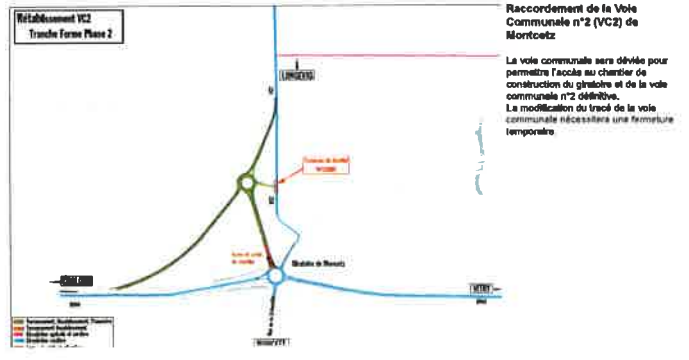
- > Section courante
  - > 182 000 m<sup>3</sup> de déblais et 155 000 m<sup>3</sup> de remblais
  - > réalisation de la couche de forme : 77 000 m<sup>3</sup> de craie traitée
- > Raccordements
  - > 18 000 m<sup>3</sup> de déblais et 67 000 m<sup>3</sup> de remblais
  - > réalisation de la couche de forme : 19 000 m<sup>3</sup> de matériaux granulaires

**Principes généraux paysager :**

- > Adoucissement des pentes de talus - réduction de la hauteur des remblais
- > Dispositions pour assurer la protection du captage
- > Mise en place de clôtures sur l'ensemble du tracé

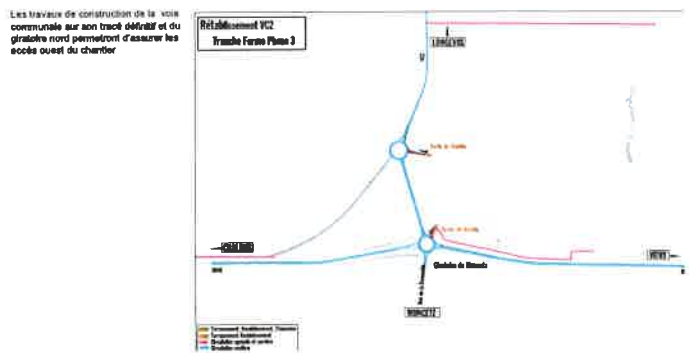
**Chantier :**

- > Organisé pour maintenir le circulation sur la RN44
- > Mouvements inversés voie communale n°2, voie des vaches maintenus autant que possible
- > Limitation des nuisances sonores, poussières
- > Aucun croisement d'engins de chantier avec la circulation locale dans l'emprise du chantier
- > Seuls les camions de livraison emprunteront la voirie nationale et locale sur des itinéraires définis à l'avance
- > Les déplacements de chemins seront réalisés avant la fermeture de l'emprise pour travaux
- > La coupure des voies transversales sera limitée au maximum
- > Les travaux les plus perturbants pour la circulation sur la RN44 seront réalisés de nuit

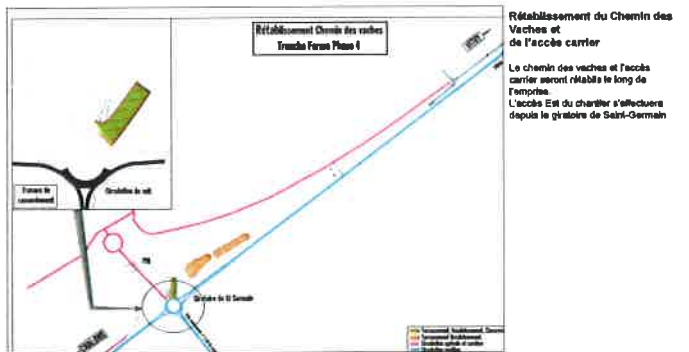


**Raccordement de la Voie Communale n°2 (VC2) de Moncetz**

La voie communale sera déviée pour permettre l'accès au chantier de construction du giratoire et de la voie communale n°2 déviée. La modification du tracé de la voie communale nécessitera une fermeture temporaire.



Les travaux de construction de la voie communale sur son tracé déviant et du giratoire nord permettront d'assurer les accès ouest du chantier



**Régulation du Chemin des Vaches et de l'accès carter**

Le chemin des vaches et l'accès carter seront rétablis le long de l'emprise. L'accès Est du chantier s'effectuera depuis le giratoire de Saint-Germain